

Numéro de version 1 Date d'impression: 27.02.2024 Révision: 28.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: FALCOFOAM 2K
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Produits chimiques pour la construction

- · Emploi de la substance / de la préparation Durcisseur pour mousse PU
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Falcone Bauchemie AG Talstrasse 37, 8808 Pfäffikon SZ. Svizzera. info@falcone.ch, +41 (0) 55 410 20 30

- · Service chargé des renseignements: info@falcone.ch
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence international: 112 (24h) Swiss Toxicological Information Centre: 145 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger





GHS08

- Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: éthylène-glycol
- Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

Page: 1/10



Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 28.11.2023

Nom du produit: FALCOFOAM 2K

(suite de la page 1)

Page: 2/10

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Préparations
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Reg.nr.: 01-2119456816-28-XXXX	éthylène-glycol STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302	< 95%
	2,2-dimorpholinodiethylether • Eye Irrit. 2, H319	< 9,5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon.
- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne provoquer les vomissements.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2

(suite page 3)



Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 28.11.2023

Nom du produit: FALCOFOAM 2K

(suite de la page 2)

Page: 3/10

Poudre d'extinction

Eau pulvérisée

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse résistant à l'alcool

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Bioxide de carbon CO2

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Éviter le contact avec les voies respiratoires, la peau et les yeux. Voir aussi la section 8.

Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Tenir à l'écart des sources d'ignition, ne pas fumer. Prenez des mesures de précaution contre les décharges statiques. Arrosez les récipients chauffés avec de l'eau.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du ravonnement direct du soleil.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR



Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 28.11.2023

Nom du produit: FALCOFOAM 2K

(suite de la page 3)

Page: 4/10

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

CAS: 107-21-1 éthylène-glycol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 52 mg/m³, 20 ppm
Valeur à long terme: 26 mg/m³, 10 ppm
H SSc;

Informations relatives à la réglementation

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

· DNEL			
CAS: 107-2	CAS: 107-21-1 éthylène-glycol		
Dermique	DNEL	53 mg/kg/Tag (Consommateur)	
		106 mg/kg/Tag (Salarié)	
Inhalatoire	DNEL	7 mg/m3 (Consommateur)	
		35 mg/m3 (Salarié)	

·PNEC

CAS: 107-21-1 éthylène-glycol

(eau douce)	10 mg/l (env)
(eau de mer)	1 mg/l (env)
(sédiments d'eau douce)	20.9 ma/ka (env)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc chloroprène

Butylcaoutchouc

Gants en PVC

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,35 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être

uite page 5)



Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 28.11.2023

Nom du produit: FALCOFOAM 2K

(suite de la page 4)

Page: 5/10

contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Temps de pénétration > 8h.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

Selon EN 166.

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: InodoreSeuil olfactif: Non déterminé

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition Non déterminé
· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminéSupérieure: Non déterminé

• Point d'éclair 111 °C (CAS: 107-21-1 éthylène-glycol)

Température d'auto-inflammation
 Température de décomposition:
 Non spécifié
 Non déterminé
 pH

Non déterminé

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé
 Non déterminé

·Solubilité

· l'eau: Non déterminé.

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé

· Pression de vapeur à 20 °C: 0,08 hPa (CAS: 107-21-1 éthylène-glycol)

· Densité et/ou densité relative

Densité: Non déterminé
Densité relative Non déterminé.
Densité de vapeur: Non déterminé
Densité de vapeur relative Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

(suite page 6)



Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 28.11.2023

Nom du produit: FALCOFOAM 2K

(suite de la page 5)

Page: 6/10

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

· Température d'inflammation: Non déterminé.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

· VOCV (CH) 0,00 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant

Matières solides pyrophoriques
 Matières et mélanges auto-échauffants
 néant

· Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

· Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dégagement possible de mélanges vapeur-air inflammables en cas de stockage dans de grands emballages et au-dessus de la température ambiante.

néant

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Métaux alcalins et alcalino-terreux, agents oxydants forts.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

- CH/FR



Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 28.11.2023

Nom du produit: FALCOFOAM 2K

(suite de la page 6)

Page: 7/10

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
	CAS: 107-2	CAS: 107-21-1 éthylène-glycol			
			500 mg/kg (ATE)		
İ	Dermique	LD50	3.500 mg/kg (lapin)		
	Inhalatoire	LC50	>2,5 mg/l (rat)		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 107-21-1 éthylène-glycol

EC50 | 6.500 mg/l (algues) 13.900 mg/l (daphnie) LC50 | 72.860 mg/l (poissons)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 8)



Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 28.11.2023

Nom du produit: FALCOFOAM 2K

(suite de la page 7)

Page: 8/10

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale ou nationale.

Ne pas rejeter dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

L'attribution du code à partir du catalogue des déchets dépend de l'industrie dans laquelle l'utilisateur opère et des dispositions prises par le producteur de déchets avec le service environnemental approprié.

· Catalogue européen des déchets

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP6 Toxicité aiguë

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA Non applicable
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, IMDG, IATA Non applicable
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe Non applicable
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA Non applicable
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: Non applicable

- CH/FR

(suite page 9)



Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 28.11.2023

Nom du produit: FALCOFOAM 2K

(suite de la page 8)

Page: 9/10

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Řégulation 1907/2006/CE, REACH Régulation 1272/2008/CE, CLP Régulation 2020/878/UE

· Directive 2012/18/UE

- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · RÉGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ANNEXE I (Potentiel d'appau-vrissement de la couche d'ozone)
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Aucun des composants sont répertoriés.
- · VOCV (CH) 0,00 %
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 10)



Date d'impression: 27.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 28.11.2023

Nom du produit: FALCOFOAM 2K

(suite de la page 9)

Page: 10/10

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Les points marqués d'un * ont été modifiés par rapport à la version précédente de la carte.